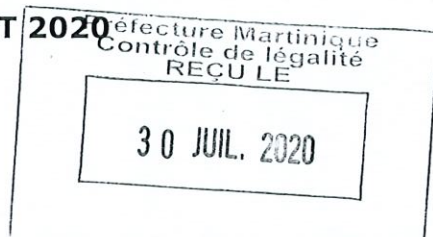




Mairie de Saint-Joseph
Rue Eugène Maillard - 97212 SAINT-JOSEPH

EXTRAIT N°06/2020 DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 27 JUILLET 2020



Date de la convocation :
Le 21 juillet 2020

L'an deux mil vingt et le vingt-sept du mois de juillet, le Conseil Municipal régulièrement convoqué en session ordinaire s'est réuni dans le réfectoire de l'école mixte B de Saint Joseph sur convocation, sous la présidence du Maire, M. Yan MONPLAISIR.

Nombre de conseillers municipaux

En exercice 33

PRESENTS : Adjoints : M. ADELE Claude, Mme MIEVILLY Eliane, M. CACLIN Laurent, Mme CATHERINE Marie-Lyne, M. CRETINOIR Joël, Mme LAMIN Michèle, M. NAPOLY Raymond, Mme DUBO Corinne, Mme LEGIEL Eliane,

En début de séance :

Présents 31
Procurations 2
Absents 0
Excusés 0

Conseillers municipaux : M. BELLIARD Alain, M. ARETO Joseph, Mme CARDOU Josiane, M. FERDINAND Thierry, Mme CAVALIER DOURE Sandrine, Mme CARIN Jocelyne, M. PALIX Pierre, M. ADELAIDE Michel, Mme MARLIACY Danielle, M. DELPHIN Laurent, Mme LARAIRIE Sylvia, M. THELESTE Johan, M. BERNABE Cédric, M. ROSELET Jean-Christophe, Mme MENCE Marielle, Mme DUCADOS Anne-Caroline, Mme FRANCOIS Francine, M. ATHANASE Rémy, M. SAINT-HONORE Laurent, M. MARLET Daniel, M. MARLET Camille, Mme OSTALIE MORVILLIER Marie Clarisse.

En cours de Séance :

Présents 30
Procurations 3
Absents 0
Excusés 0

ABSENTS EXCUSES : Mme BEAUJOLAIS Marie-José, (procuration à M. ADELE Claude), M. MARLET Daniel (procuration à M. MARLET Camille)

ABSENTS NON EXCUSES :

ASSISTANTS M. Jean-Claude JEAN (Directeur Général des Services), Mme Rose-Aimée DOUARVILLE-BLAISE (Assistante Direction Générale), M. Victor VELAYE (Directeur service financier), Mme Muriel VAUTOR (Directrice service sport culture vie associative), M. Pascal QUIONQUION (DGA2), Mme Claudine NELLA (DDA3 Ecoles), Mme Géraldine ALONZEAU (Directrice des Affaires Juridiques et de la réglementation), M. José SOUDOUROM (Directeur service urbanisme)

Le quorum étant atteint, le président déclare la séance ouverte à dix-huit heures dix minutes et procède à la désignation du secrétaire de séance, conformément à l'article 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Mme MIEVILLY Eliane pressentie, déclare accepter la fonction de secrétaire de séance qui lui est proposée.

**ACQUISITION D'UN BIEN SOUMIS AU DROIT DE PREEMPTION
URBAIN (DPU article L. 211-1 et suivants du code de l'urbanisme) :
A 174 CONSORTS PLANCHETTE**

Le maire expose :

Par déclaration arrivée en mairie le 04 juin 2020, l'OFFICE NOTARIAL REPUBLIQUE Monique CONSTANTIN Notaire associé, a fait connaître à la ville l'intention d'aliéner un bien correspondant à un terrain bâti situé dans le contre bourg, rue Séphora Louis Félix, appartenant aux Consorts PLANCHETTE (vendeurs).

Ce bien est constitué d'un terrain cadastré section A n° 174 d'une contenance de 1500 m² supportant une construction à usage d'habitation en dur datant de 1931, sur deux niveaux avec toiture terrasse et dépendances (garage deux places équipé de volets roulants). La totalité du bâti développant une surface utile de 197 m².

Le conseil municipal,

- **Vu** le code de l'urbanisme et notamment ses articles L 210-1, L 211-1 et suivants, L 213-1 et suivants, R 213-4 et suivants, R 211-1 et L 300-1,
- **Vu** la délibération du conseil municipal du 18 mai 1990 instituant le droit de préemption urbain sur le territoire de la commune de SAINT-JOSEPH,
- **Vu** la déclaration d'intention d'aliéner reçue le 04 juin 2020 adressée par Maître CONSTANTIN Monique notaire associé à L'OFFICE NOTARIAL REPUBLIQUE 78 rue de la République 97200 Fort de France, en vue de la cession moyennant le prix de 340 000 €, d'une propriété sise au bourg de Saint-Joseph rue Louis Félix Séphora, cadastrée section A n° 174, d'une superficie totale de 1500 m², appartenant aux Consorts PLNACHETTE.
- **Vu** l'estimation des Domaines en date du 10 juillet 2020,
- **Considérant** que ce bien situé au cœur même de l'hyper centre du bourg de Saint-Joseph, à proximité immédiate du Centre de Secours et en emprise directe avec la gare routière, revêt un enjeu stratégique dans la volonté municipale d'implantation d'un centre administratif visant à regrouper l'ensemble des services municipaux, en liaison avec le projet de restauration de l'Hôtel de ville historique à la rue Eugène Maillard.
- **Considérant** que cette parcelle, en association à d'autres terrains pré-identifiés du domaine public communal et communautaire (A 173 ; 175 ; 176) avec lesquels elle forme un seul tenant, permet d'asseoir la maîtrise foncière de tout un îlot sur lequel la municipalité souhaite faire de l'affirmation de la fonction administrative, un élément majeur de redynamisation du bourg aux côtés d'autres actions que sont notamment, la reconquête des dents creuses et la requalification des friches urbaines.

DECIDE, à l'unanimité,

Article 1^{er} : d'acquérir par voie de préemption un bien situé au bourg de Saint-Joseph, rue Louis Félix Séphora, cadastré section A n° 174, d'une superficie totale de 1500 m², appartenant aux Consorts PLANCHETTE.

Article 2 : d'approuver l'achat au prix de 340 000 €, correspondant aux conditions financières avancées dans la déclaration d'intention d'aliéner. Ce montant étant conforme à l'estimation du service des Domaines.

Article 3 : de constater par un acte authentique le transfert de propriété établi dans le délai de trois mois, à compter de la présente décision.

Article 4 : d'autoriser le maire à signer tous les documents nécessaires à cet effet.

Extrait certifié conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal.

Fait à Saint-Joseph, le 27 juillet 2020

Certifié exécutoire compte
tenu de la transmission
en préfecture



Le Maire

Yan MONPLAISIR